



## BULLETIN D'INSCRIPTION

Vide Grenier du 29.06.25 organisé par le Lions Club de Châtelailon-Plage

Les inscriptions ainsi que le paiement de la réservation s'effectuent facilement en ligne via le site HelloAsso ou par téléphone ou par l'adresse mail. Les confirmations sont effectuées après l'envoi du bulletin d'inscription, de la copie de carte d'identité et le chèque.

L'inscription en tant qu'exposant au vide-grenier est ouverte aux particuliers uniquement. Les commerçants professionnels ne sont pas admis.

A l'issue de l'événement conformément aux obligations légales, les données personnelles seront transmises à la préfecture du département. L'organisateur conserve les données pour une durée maximale de 1an, après quoi les données doivent être détruites.

**Les emplacements correspondent à 2 places de parking de l'Intermarché d'Aigrefeuille d'Aunis, soit 4 mètres linéaires. Le mètre linéaire est de 4€ pour un emplacement non couvert, et de 5€ pour un emplacement couvert.** L'attribution des emplacements est effectuée au fur et à mesure des inscriptions. Le numéro des emplacements est communiqué quelques jours avant le jour J.

Les exposants pourront s'installer de **6h30 à 8h30**, sur présentation du mail de confirmation à l'organisateur présent à l'entrée. Tout exposant arrivé après 8h30 pourra se voir refuser l'accès au site pour des raisons de sécurité. Le démontage ne pourra se faire qu'après 17H. l'exposant devra laisser sa place dans l'état où il l'a trouvée. Tous les déchets et invendus devront être emportés par l'exposant.

L'exposant est responsable des objets qu'il expose au sol susceptible d'entraîner un accident et doit impérativement respecter l'espace attribué et laisser la voie de circulation libre.

*Les éléments suivants sont interdits : les armes, livres et autres objets pornographiques, l'introduction de substances nocives et/ou explosives (Exemple : bonbonne de gaz, d'allumer du feu sur le stand (grill – réchaud divers), tous produits alimentaires, pharmaceutiques et de dégustation, les stands de débit de boissons et de produits à consommer sur place, Les jeux et loteries payants.* La diffusion sonore est strictement limitée, de sorte à ne pas déranger les autres exposants et les habitants, et doit faire l'objet d'un accord écrit et préalable par l'organisateur. Les animaux doivent être tenus en laisse.

Restauration et débit de boissons : la vente de nourriture et de boissons est strictement interdite et réservée à l'organisateur de l'événement.

L'organisation et les bénévoles, ainsi que la Mairie d'Aigrefeuille ne sont pas responsables des pertes ou vols occasionnés durant la journée.

L'événement peut être annulé à tout moment par l'organisateur, sans motivation particulière, ou par arrêté municipal ou préfectoral. Les réservations sont alors intégralement remboursées dans un délai de 15 jours. Toute inscription est définitive et non remboursable. Conformément à l'article L221-28 a13 du Code de la consommation, le délai de rétractation de 14 jours ne s'applique pas, quel que soit le mode d'inscription.

**NOM – PRENOM** .....

**ADRESSE** : .....

**VILLE** : .....**CODE POSTAL** : .....

**N° de téléphone** : .....

**Adresse email** : .....

**Nombre de mètres linéaires** : .....**x**.....**Euros =**.....**Euros**

❖ Chèque à l'ordre du Lions Club de Châtelailon- plage

❖ **Merci de joindre obligatoirement une copie de votre carte d'identité**

❖ **Bulletin à retourner à l'adresse suivante : VG Aigrefeuille – 3 rue de l'hôtel de ville- 17290 Ballon**

Déclare sur l'honneur : Ne pas être commerçant - Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2) – Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9)

**SIGNATURE** (précédé de la mention lu et approuvé)      **DATE** ...../...../2025